



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES TOURNOIS DE LA TRIPLE COURONNE DES COMPÉTITIONS SANCTIONNÉES PAR LA FQHO ET DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

1. LES RÈGLEMENTS

Les règlements de jeu sont ceux du dernier code d'arbitrage en vigueur de la F.Q.H.O. exception faite des règles suivantes:

1.1 Règlements spécifiques

- Pour la saison 2018-2019, les athlètes doivent être nés :

Catégories	Dates de naissance
Poussins/Bouts de choux	Du 01/10/2008 et plus jeune
Minimes A	Du 01/10/2007 au 30/09/2008
Minimes AA	Du 01/10/2006 au 30/09/2007
Benjamins	Du 01/10/2004 au 30/09/2006
Cadets	Du 01/10/2002 au 30/09/2004
Juveniles féminin	2000-2001-2002
Juvenile masculin	2000 (oct, nov et dec) -2001-2002

NOUVELLES DÉFINITIONS DES CATÉGORIES BENJAMINES

INITIATION (DÉBUTANT): Pour les équipes scolaires ou civiles qui débutent. Athlètes en phase d'initiation, qui en sont à leur premier pas dans le milieu du handball.

DÉVELOPPEMENT (A): Équipes civiles ou scolaires, qui regroupent des jeunes ayant une base, majoritairement de niveau secondaire 1 (peut avoir un maximum de 4 jeunes secondaires 2). À tout moment, la Fédération peut obliger l'équipe à jouer dans le compétition (AA).

COMPÉTITION (AA): Équipes civiles ou scolaires qui regroupent des athlètes ayant un potentiel et une expérience handballistique plus avancée et où le niveau compétitif et technique est confirmé. Peuvent être cités en exemple les Sports-Études, les équipes civiles et scolaires composées majoritairement de 2^e année du secondaire, des équipes composées de sec. 1 et 2 ayant des physiques et une technique plus grande que la moyenne.

- Tous les joueurs doivent posséder une adresse de résidence fixe au Québec (les étudiants étrangers sont admis).
- Tous les athlètes et entraîneurs doivent être affiliés à la fédération avant le début de la compétition. Les responsables devront avoir rempli adéquatement le formulaire d'affiliations avec les coordonnées complètes de tous les athlètes (un formulaire par équipe). Si cette condition n'est pas respectée, le comité organisateur se verra dans l'obligation de retirer l'équipe de l'horaire. Les équipes qui dépendent de leur commission scolaire pour les paiements, devront déposer un chèque en garanti (pour promesse de paiement). Les affiliations doivent être faites en ligne via le site internet de kreezee.com (vous devez être membre).

Les entraîneurs et les assistants entraîneurs âgés de 18 ans et plus doivent fournir à la FQHO leurs antécédents judiciaires. Les entraîneurs doivent remplir le formulaire de consentement à la vérification des antécédents judiciaires et ensuite fournir une preuve de vérification. La Fédération offre l'option de la vérification en ligne (frais de 25\$).

- Les athlètes nécessitant une « libération » devront obligatoirement compléter le formulaire avec le club d'accueil, le signer et l'envoyer à la Fédération et au club qui libère. En cas de refus de ce dernier, le comité de discipline de la FQHO devra trancher (les libérations sont nécessaires pour les athlètes minime, benjamin, cadet et juvénile – moins de 18 ans qui désirent jouer sur un autre territoire que celui de son lieu de résidence).

- Les athlètes devront être en mesure de fournir une carte d'identité avec photo à toutes les compétitions sous peine de ne pouvoir participer.

- La grosseur de ballon utilisée est :

Minime – bouts de choux :	# 0 (ballon mousse ou PVC)
Minime – A :	# 0 (ballon mousse ou PVC)
Minime – AA	# 0 (ballon cuir)

Benjamin féminin Débutant, Développement et Compétition :	# 1
Benjamin masculin : Débutant, Développement	# 1
Benjamin masculin Compétition	# 2

Cadet féminin Développement et Compétition :	# 2
Cadet masculin Développement et Compétition :	# 2

- Les arbitres doivent posséder obligatoirement un niveau « jeune officiel » et être affiliés à la fédération. Pour les catégories *minimes et benjamins* un seul arbitre est nécessaire pour officialiser un match (un deuxième arbitre pourra être utilisé à la discrétion du comité organisateur). Pour les catégories *cadette et juvénile A*, deux (2) arbitres officialiseront les matchs.

- Durée des rencontres :

Catégorie minime :	Minimum de 2 X 8 minutes Pause de 1 minute à la mi-temps Temps-mort de 30 secondes par équipe / match
--------------------	---

Catégorie benjamine :	Période de 2 X 15 minutes (si possible) ou 1 X 25 min. Pause de 2 minutes à la mi-temps /changement banc Temps-mort de 30 secondes par demie /équipe 1 X 25 minute : 1 minute de pénalité – 1 seul temps-mort par équipe.
-----------------------	---

Catégorie cadette :	Période de 2 X 15 minutes (si possible) 1 X 25 minutes (si manque de temps) Pause de 2 minutes à la mi-temps /changement banc Temps-mort de 30 secondes par demie /équipe
---------------------	--

Catégorie juvénile :	Période de 2 X 20 minutes Pause à déterminer Temps-mort : à déterminer
----------------------	--

- Pour la catégorie cadette, les comités organisateurs devront tenter de respecter la règle du 2 X 15 minutes, mais le nombre d'inscription peut parfois rendre la chose impossible lors des tournois de 1 jour.
- Nombre de match minimum par équipe
 Tournois de la Triple Couronne (1 jour) : 4 matchs minimum par équipe
 Championnat Provincial (2 jours) : 6 matchs minimum par équipe. Advenant le cas où le nombre d'équipe ne permet pas la 6^e partie, augmenter la durée des parties (30 minutes en benjamin et 2 X 20 minutes en cadet.
- Selon les résultats des différentes Triple Couronne, la Fédération se garde le droit d'obliger une équipe à s'inscrire dans une catégorie supérieure si les résultats des matchs sont inappropriés.

1.2 Pour la catégorie benjamine seulement

En benjamin, il est **STRICTEMENT** interdit de jouer et d'utiliser de la résine durant les compétitions sanctionnées par la Fédération.

Benjamin débutant, développement et compétition :

Stratégies défensives : la défensive «man to man», c'est-à-dire la défensive homme à homme stricte est interdite. On parle ici d'une défensive qui empêche un joueur d'obtenir le ballon.

Le «press» à l'aile est une forme de défensive homme à homme stricte est défendu.

Toute autre méthode utilisée pour exclure un joueur en particulier de l'équipe adverse est strictement défendue et le joueur fautif et/ou l'entraîneur sera puni en conséquence.

Par contre, les défensives suivantes sont acceptées :

6-0

5-1

4-2

3-2-1

homme à homme sur tout le terrain (full court)

Il est cependant très important de respecter la règle qui dit que la défense ne peut en aucun cas, empêcher un joueur d'obtenir le ballon (c'est-à-dire de l'isoler). À noter qu'une fois que le joueur obtient le ballon, il est possible de mettre de la pression sur celui-ci.

1.3 Disqualification

- La disqualification s'applique toujours pour une troisième exclusion et comme toujours dans les situations suivantes: irrégularité grossière envers l'adversaire; attitude anti-sportive grossière des joueurs ou des dirigeants officiels; voie de fait en dehors de la surface de jeu. La disqualification d'un joueur ou d'un dirigeant sera toujours accompagnée d'une exclusion. En cas de disqualification mineure, le joueur n'est pas disqualifié pour le match suivant. Advenant une disqualification majeure, le cas sera évalué par un comité de discipline, formé par le comité organisateur.

2. RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE COMPÉTITIONS

2.1 L'écart

L'écart maximum qui sera inscrit au tableau des résultats sera de 10 buts. Ainsi, une joute se termine 20 à 2, l'écart considéré pour fin de calcul du G.A. sera de 12 à 2.

2.2 Le classement des poules s'établit de la façon suivante:

Victoire	3 points
Match nul	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point

2.3 Pour les matchs préliminaires benjamin et cadet

Si deux équipes ou plus se retrouvent avec un nombre égal de points à l'issue de tous les matchs, le classement se détermine comme suit:

- b) S'il y a égalité : entre deux équipes**, les résultats entre les deux équipes concernées en terme de victoires et défaites (l'équipe qui a battu l'autre dans le tournoi à la ronde passe avant).
- c) S'il y a égalité : entre trois équipes**, ou si l'égalité entre deux équipes persiste après le point 2.2b, le goal-average (\div division) des matchs entre les équipes, c'est-à-dire la division entre les buts marqués et reçus au millièmes près.

- d) Si l'égalité persiste, le goal-average de tous les matchs du poule, c'est-à-dire la division entre les buts marqués et reçus au millième près. Le plus haut goal-average l'emporte.
- e) Si l'égalité persiste toujours, le nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs de poule. Le plus grand nombre de buts l'emporte.
- f) Si l'égalité persiste encore, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

2.4 Pour les matchs éliminatoires nécessitant un gagnant et pour les matchs de classement des positions 5 et plus pour la catégorie BEMAMINE

L'égalité dans les matchs nécessitant un gagnant sera rompue comme suit et dans l'ordre:

- a) * Confrontation alternative de 3 tirs de pénalité
Les entraîneurs fourniront une liste de 3 tireurs, dans l'ordre, aux officiels.
- b) Si l'égalité persiste, une autre fusillade sera effectuée, mais de façon alternative jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Pour procéder, l'entraîneur remet une nouvelle liste de 3 tireurs, peu importe qu'ils aient déjà tiré ou non lors de la première série. L'équipe qui tirait premier pour la vague numéro 1 tirera 2^e pour la seconde vague de tirs.

2.5 Pour les matchs de classements de 1 à 4 pour la catégorie BENJAMINE

Une période supplémentaire de 2 X 3 minutes sera jouée avant d'appliquer le point 2.4 a.

2.6 Pour les matchs éliminatoires nécessitant un gagnant dans la catégorie CADETTE

Il n'y a plus de prolongation ou de tirs de confrontation. Nous appliquerons la règle des tirs de confrontation mieux connus sous le nom de SHOUT OUT. En voici les détails :

L'entraîneur doit désigner 5 joueurs éligibles à participer à la confrontation. Les joueurs qui purgeaient une sanction en fin de rencontre ne sont pas éligibles (2 minutes, disqualification, expulsion).

L'arbitre effectue un tirage. L'équipe qui gagne le tirage a le choix de commencer à tirer ou de faire confiance à son gardien pour commencer. L'équipe qui "défend" choisit ensuite le côté qu'elle préfère.

Le gardien passeur place au moins un pied sur sa ligne de but. L'attaquant, en possession du ballon, doit avoir au moins un pied sur la ligne du 9 mètres à l'endroit de son choix.

Lorsque l'arbitre siffle, l'attaquant passe le ballon à son gardien qui se trouve sur sa ligne de but. Durant tout le cheminement de la passe, le ballon **ne peut pas toucher au sol**. Au moment où le ballon quitte la main de l'attaquant, le gardien peut quitter sa ligne de but et dispose de 3 secondes pour faire la passe à son coéquipier qui est en course vers le but adverse. Le ballon n'a pas le droit de toucher le sol pendant cette passe.

L'attaquant doit attraper le ballon et marquer sans dribbler et sans enfreindre une autre règle du handball. Les deux gardiens doivent demeurer dans leur zone de but respective. Si le gardien qui fait la passe sort de sa zone ou commet une faute (exemple empiété sur la ligne), l'arbitre met fin à la tentative. Si le gardien qui défend sort de sa zone, la tentative est reprise (pour une première offense). Si le gardien de but sort pour une 2^e fois suite à l'avertissement de l'officiel, il y aura tir de pénalité et le gardien sera chassé définitivement de la partie (pas de retour possible pour ce match).

Le gardien qui fait la passe doit obligatoirement garder les buts pour le tireur de l'autre équipe.

L'équipe gagnante est celle qui a marqué le plus de buts après ses 5 essais. S'il n'y a pas de gagnant après la première ronde, les tirs de confrontation continue de façon alternative en raison d'un tir par équipe jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Dans ce cas, l'équipe qui défendait en premier lors de la première ronde commence à tirer. Ces tirs peuvent être effectués par n'importe quel joueur éligible à l'exception de ceux mentionnés au premier paragraphe (le même joueur peut tirer plus d'une fois).

3. AUTRES RÈGLES SPÉCIFIQUES

- Les athlètes peuvent jouer pour une seule équipe inscrite dans la compétition (catégorie benjamine et cadette).
- Pour les compétitions sanctionnées par la fédération, il est maintenant interdit pour une fille de jouer dans une équipe de garçon, à moins d'avis contraire (portant la mention de mixte) et vice versa.
- Seul le simple surclassement est accepté (à moins d'obtenir une dérogation de la FQHO conformément à la règle du double surclassement).
- L'athlète doit rester au même niveau de jeu. Exemple : un athlète d'âge benjamin qui participe à une compétition cadet compétition parce qu'il est physiquement et techniquement assez fort, ne pourra par la suite participer à une compétition benjamin développement, il devra obligatoirement jouer dans le compétition (à moins d'obtenir une dérogation).
- Aucun protêt n'est admissible lors des Championnats québécois et de la Triple Couronne.

- Tous les joueurs participants devront être en mesure de présenter sur place une carte d'identité prouvant l'âge de l'athlète. Si celui-ci est dans l'impossibilité de prouver son âge, le comité organisateur pourra refuser sa participation.
- Remise des médailles : L'équipe gagnante de la finale bronze devra demeurer jusqu'à la fin des finales afin de prendre possession des médailles remis à la cérémonie, tout comme les gagnants de l'argent et de l'or.
- Le hijab « sportif » est accepté (matière élastique).
- La fédération peut obliger une équipe à s'inscrire dans une catégorie supérieure si elle en juge nécessaire.